

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 4

Artikel: Le projet de relèvement européen et les organisations syndicales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

composante du pouvoir tout court. Devons-nous cette évolution au phénomène de la guerre et au brassage formidable d'intérêts, de personnes, de classes et de peuples qu'elle fut, ou plus modestement au caractère démocratique d'un gouvernement appuyé sur des éléments populaires? Aujourd'hui, le syndicalisme est moins isolé du pays, mieux intégré dans la structure économique, plus constructif, mais aussi moins révolutionnaire. Ce n'est pas un défaut si, pour autant, nos trade-unions ne renoncent pas à toute hardiesse dans leurs conceptions sociales. »

Le projet de relèvement européen et les organisations syndicales

Dans son numéro de mars 1948, sous le titre « Remous dans le syndicalisme international » la « Revue syndicale suisse » a esquissé la position prise par les syndicats européens à la conférence de Londres des 9 et 10 mars 1948 à l'égard du projet d'aide américaine à l'Europe dénommé couramment Plan Marshall. Il nous paraît indiqué de reproduire in extenso la déclaration votée par les délégués des organisations suivantes :

Autriche:	Union syndicale autrichienne.
Pays basques:	Syndicats chrétiens basques.
Belgique:	Union syndicale belge. Confédération des syndicats chrétiens.
Danemark:	De samvirkende Fagforbund.
Irlande:	Union syndicale irlandaise.
France:	C. G. T.-Force ouvrière. Confédération française des travailleurs chrétiens.
Allemagne:	Syndicats des zones britannique, américaine et française.
Italie:	Groupe minoritaire de la Confédération syndicale italienne des travailleurs.
Luxembourg:	C. G. T. de Luxembourg. Fédération des syndicats chrétiens du Luxembourg.
Hollande:	Verbond van Vakverenigingen. Mouvement des travailleurs catholiques. Union syndicale chrétienne.
Norvège:	Arbeidernes faglige Landsorganisasjon i Norge.
Espagne:	Union syndicale espagnole en exil.
Suède:	Landsorganisationen i Sverige.
Suisse:	Union syndicale suisse. Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux. Association suisse des ouvriers et employés évangéliques.

Trieste:	Chambre du travail.
Angleterre:	Trades Union Congress.
U. S. A.:	American Federation of Labour (A. F. L.). Congress of Industrial Organisations (C. I. O.). Railway Labour Executives Association.

Déclaration

1. En notre qualité de représentants du mouvement syndical, responsables devant les organisations ouvrières libres et démocratiques des pays participant au programme de relèvement européen, nous avons délibéré pendant deux jours des problèmes relatifs à la tâche de reconstruction de l'économie mondiale, avec l'aide des Etats-Unis.

2. Nous avons examiné ces questions profondément convaincus que la réalisation pleine et entière du programme de relèvement nécessitera la collaboration effective des organisations ouvrières de tous les pays participants. Nous exprimons en outre notre sincère désir de voir d'autres pays s'associer à ce plan. Nous rejetons fermement et énergiquement toute tentative en vue de dresser l'Est contre l'Ouest.

3. Les mesures à prendre pour permettre à chaque pays d'apporter une contribution aussi grande que possible au redressement général de la structure économique de l'Europe exigeront de tous les peuples des sacrifices et un effort soutenu. L'acceptation de ces obligations constitue une condition nécessaire de participation à la tâche commune qu'impose aux nations européennes le danger d'effondrement de leur système économique.

4. Les organisations syndicales représentées à la conférence, qui se sont engagées à appuyer le programme de relèvement, décident de contribuer à établir toutes les conditions sociales, économiques et politiques, indispensables à la sauvegarde des institutions démocratiques et des principes de libre gouvernement, pouvant seules assurer une amélioration progressive des conditions de vie et de travail du peuple tout entier.

5. La conférence a étudié, à la lumière de toutes les informations disponibles, la forme administrative et les méthodes qu'il conviendrait d'utiliser pour procéder à la répartition des ressources financières et matérielles que le gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont entrepris, dans un esprit de fraternité humaine et de bonne volonté internationale, de placer à la disposition des nations européennes. La conférence prévoit qu'à moins d'une assistance de la part de l'Amérique des difficultés insurmontables entraveront la reconstruction des pays européens sur une base économique leur permettant de subvenir à leurs propres besoins et empêcheront le

prompt rétablissement entre ces pays eux-mêmes et avec le reste du monde de relations commerciales normales.

6. La conférence, ayant attentivement examiné les propositions américaines actuelles, est convaincue que l'offre américaine n'implique aucune condition inacceptable, particulièrement aucune ingérence dans les affaires intérieures des Etats bénéficiaires.

7. La conférence est persuadée aussi que les problèmes soulevés par l'expansion de l'effort de production et le maintien d'un flot continu de marchandises et de services entre l'Europe et le reste du monde, et plus particulièrement à destination et à provenance du continent américain, demandent le développement d'un commerce multilatéral et le rétablissement de l'équilibre entre l'exportation et l'importation entre l'Europe et le continent américain. L'économie des Etats-Unis et des pays européens souffrira et il y en résultera une inflation, à moins que l'équilibre soit maintenu entre le continent américain et l'Europe.

8. C'est pourquoi nous, représentants des organisations ouvrières, nous nous engageons et nous appelons nos organisations à soutenir de toute leur énergie les mesures que tous les pays se doivent de prendre pour réaliser les objectifs de leurs programmes nationaux de rénovation et de modernisation économiques, afin de développer par l'entraide mutuelle et la coopération économique les activités qui débordent les frontières nationales.

9. La conférence a également examiné la question de la constitution d'une organisation représentative commune pour maintenir un contact permanent avec l'appareil administratif qui sera constitué par les gouvernements des nations participantes et pour prendre connaissance périodiquement des progrès réalisés dans la mise en application du programme de relèvement. La conférence a décidé de constituer un organisme commun, qui s'intitulera « comité syndical consultatif pour le programme de relèvement européen », ouvert à toute organisation syndicale régulière qui voudra, par la suite, se joindre à l'activité coordonnée et commune que nous avons décidé d'engager.

10. La conférence charge le comité syndical consultatif pour le programme de relèvement européen de tenir les organisations syndicales des pays participants au courant de tout développement relatif à l'exécution du programme général de relèvement et des progrès accomplis dans chaque pays dans la réalisation de son programme national de production. Le comité aura en outre à convoquer une nouvelle session de la présente conférence à une date jugée opportune, selon les événements.

11. La conférence et unanimement d'avis que le mouvement syndical dans chaque pays bénéficiaire cherchera à établir un contact étroit avec son gouvernement dans l'administration de son

programme de production nationale. La conférence considère en outre qu'il est indispensable que le mouvement syndical soit associé au travail des conférences gouvernementales des pays bénéficiaires.

12. La conférence, au terme de ses délibérations, affirme sa conviction que les organisations ouvrières qu'elle représente seront appelées à des tâches nouvelles et considérables. Ces tâches sont conformes aux principes incorporés dans la Charte des Nations unies. Les nobles objectifs formulés dans la Charte consistent à réaliser des conditions de stabilité et de bien-être entre les nations, à élever leur niveau de vie, à créer des conditions de plein emploi et à permettre le progrès et le développement de l'ordre économique et social.

13. La conférence appelle les masses travailleuses de tous les pays à s'unir dans un effort commun pour résoudre tous les problèmes nés de la guerre.

14. La conférence déclare que c'est seulement par la collaboration sincère et loyale que la santé économique du monde peut être rétablie. Sans cette santé économique, il ne pourra y avoir ni une stabilité politique ni une paix durable.

15. La conférence apprécie profondément l'initiative prise par le mouvement syndical américain, dans une complète communauté d'esprit, pour l'établissement du programme d'aide à l'Europe.

*

La conférence de Londres désigna ensuite à l'unanimité un congrès syndical consultatif pour le programme de relèvement européen, composé de la manière suivante: George Chester, du British Trades Union Congress, représentant la Grande-Bretagne et l'Irlande; Léon Jouhaux, président de la C. G. T.-Force ouvrière, et A. Tessier, de la Confédération française des travailleurs chrétiens; Giulio Pastore, de la Confederazione sindacale italiana dei lavoratori (groupe minoritaire); Konrad Nordhal, de l'Union syndicale norvégienne, pour la Scandinavie; Evert Kupers, de la Fédération syndicale néerlandaise, pour le Benelux; Hans Böckler pour l'Allemagne; Giacomo Bernasconi, secrétaire de l'Union syndicale suisse, pour l'Autriche et la Suisse; Frank Fenton, de l'A. F. L., et James Carey, du C. I. O., pour les organisations syndicales américaines.